

1. TITRE DE L'INITIATIVE

2. RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME DEMANDEUR

Nom de l'organisme : _____
 Type d'organisme : _____
 Adresse (numéro, rue, appartement) : _____
 Ville ou municipalité : _____
 Province ou territoire : _____
 Code postal : _____
 Téléphone : _____
 Courriel : _____
 Site Web : _____
 Comptes de réseaux sociaux (Twitter, Facebook ou autres) : _____

PERSONNE RESPONSABLE DE L'INITIATIVE

Nom : _____ Titre : _____
 Téléphone : _____ Courriel : _____

PERSONNE QUI DIRIGE L'ORGANISME

Nom : _____ Titre : _____
 Téléphone : _____ Courriel : _____

3. ORGANISME ASSOCIÉ À LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE (LE CAS ÉCHÉANT)

Nom de l'organisme : _____
 Type d'organisme : _____
 Adresse (numéro, rue, appartement) : _____
 Ville ou municipalité : _____
 Province ou territoire : _____
 Code postal : _____
 Téléphone : _____
 Courriel : _____
 Site Web : _____
 Comptes de réseaux sociaux (Twitter, Facebook ou autres) : _____

PERSONNE RESPONSABLE DE L'INITIATIVE

Nom : _____ Titre : _____
 Téléphone : _____ Courriel : _____

PERSONNE QUI DIRIGE L'ORGANISME

Nom : _____ Titre : _____
 Téléphone : _____ Courriel : _____

4. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DES PARTENARIATS NOUÉS LORS DE L'INITIATIVE

Description détaillée des principales activités réalisées en lien avec l'initiative, l'endroit et la date de réalisation, le nombre de collaboratrices et collaborateurs. En soutien à l'information présentée, joindre une copie du programme de l'évènement .

5. PARTICIPATION ET RAYONNEMENT

Décrire l'**ampleur de la participation** à l'initiative (par exemple : identité, nombre et provenance des personnes participantes) ainsi que son rayonnement (par exemple : auditoire, tirage et diffusion d'un volume, retombées médiatiques, etc.). Présenter aussi les retombées attendues pour le Québec.

6. OBJECTIFS INITIAUX DE L'INITIATIVE

Reprendre ici les objectifs présentés dans la demande de subvention et les bonifier au besoin.

7. RÉSULTATS OBTENUS EN REGARD DES OBJECTIFS PRÉSENTÉS DANS LA DEMANDE

Démontrer clairement, à l'aide d'exemples et de description des actions posées, l'atteinte de chacun des objectifs nommés au point 6.

8. SUIVI

S'il y a des suites prévues à l'initiative, en préciser la nature.

9. VISIBILITÉ

En accord avec le Guide de visibilité, indiquer précisément de quelle façon la visibilité de l'aide reçue du gouvernement du Québec par le biais du Programme s'est matérialisée. En soutien, joindre une copie de tout document ou de toute publication où est mentionné l'apport du Gouvernement, textuellement ou par le logo officiel.

10. BUDGET

Reprendre la Grille budgétaire soumise lors de la demande de subvention et détailler les revenus et les dépenses réels.

RAPPEL : Seules les dépenses directement liées à la réalisation de l'initiative sont admissibles.

Les dépenses effectuées avant le dépôt de la demande doivent être clairement signalées comme telles dans le budget.

Sont exclus les frais d'administration, les loyers, l'achat d'équipement, les dépenses d'immobilisation et d'achat de biens meubles, les frais liés à un cocktail ou à une réception, les dépenses courantes de fonctionnement du ou des organismes, les honoraires et les salaires versés aux chercheuses et chercheurs ainsi qu'aux ressources professionnelles de la recherche, les salaires (à l'exception de ceux qui sont versés aux personnes spécialement embauchées pour la réalisation de l'initiative), les dépenses effectuées avant le dépôt de la demande ou de la date de début d'admissibilité de celles qui sont mentionnées dans l'appel à projets, lorsque pertinent, les frais de voyage en première classe ou en classe affaires et toutes les autres dépenses qui auraient été assumées par l'organisme dans le cours normal de ses activités.

La subvention attribuée par le Secrétariat ne peut pas excéder 80 % des dépenses admissibles liées à la réalisation de l'initiative.

De plus, le cumul de l'ensemble des subventions publiques accordées à l'initiative par d'autres sources gouvernementales, y compris celle du présent Programme, ne peut pas dépasser 80 % des dépenses admissibles. La subvention attribuée par l'entremise du Programme sera adaptée en application de cette règle.

11. ENGAGEMENT DE LA DEMANDEUSE OU DU DEMANDEUR

Important : Le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, à l'accès à l'information et à la laïcité se réserve le droit de réclamer, en tout temps, des pièces justificatives, ce qui peut inclure des factures, des états de compte et les états financiers vérifiés d'un organisme qu'il subventionne, de ses organismes partenaires ainsi que des organismes qui y sont apparentés.

Je certifie que les renseignements fournis sont exacts

SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI DIRIGE L'ORGANISME DEMANDEUR

Signature

Date (année-mois-jour)

SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI DIRIGE L'ORGANISME ASSOCIÉ

Signature

Date (année-mois-jour)